

LA TRANSMISSION DES VALEURS RÉPUBLICAINES AUJOURD'HUI À L'ÉCOLE : ENTRE DIFFICULTÉS ET NÉCESSITÉ

In *Pour un enseignement laïque de la morale*, Editions Privat 2014, pp95-108

LES DIFFICULTÉS DE L'ÉCOLE AUJOURD'HUI DANS SON RÔLE DE TRANSMISSION DES VALEURS

L'ÉCOLE EST PARFOIS SOUMISE AUX VENTS CONTRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DANS SA MISSION DE TRANSMISSION DES VALEURS

L'école de la République a toujours eu pour mission de faire partager à la jeunesse les valeurs de la République, mission essentielle pour permettre le vivre ensemble. La République pourrait-elle d'ailleurs exister si l'école ne formait pas des républicains ? C'est pourquoi d'ailleurs cette transmission des valeurs n'est pas une option, c'est une obligation, justement parce que notre République n'est pas autre chose qu'une communauté de valeurs.

Ces valeurs ne doivent évidemment pas être transmises par l'école comme des connaissances théoriques, mais elles ont à être mises en œuvre effectivement. C'est ce que rappelle avec force l'article 2 de la loi d'orientation d'avril 2005 : « Outre la transmission des connaissances, la nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. » Encore faut-il, bien sûr, que la nation accompagne son école de manière à ce que celle-ci réussisse le plus sereinement et le plus efficacement possible à « faire partager » ces valeurs.

Le problème, c'est que notre société est parfois schizophrène, et qu'elle fait souvent le contraire de ce qu'elle demande à l'école de transmettre. Et il arrive aussi que des familles demandent à l'école de transmettre des repères qu'elles ne donnent pas toujours elles-mêmes à leurs enfants.

Déjà, en 1997, dans une circulaire sur les missions des professeurs du second degré, ce constat apparaissait : « Le professeur est attentif à la dimension éducative du projet d'établissement, notamment à l'éducation à la citoyenneté, et ce d'autant plus que l'établissement est parfois le seul lieu où l'élève trouve repères et valeurs de référence » Depuis, le moins que l'on puisse dire c'est que la situation ne s'est pas vraiment améliorée, ce qui rend la position de notre école souvent inconfortable.

La société demande, par exemple, à l'école de former des citoyens en mesure de comprendre la nécessité de l'intérêt général, or la société ambiante pousse toujours plus loin le culte de l'individualisme. Comme le dit Régis Debray à la première ligne de son dernier ouvrage, en poussant un peu le trait il est vrai, « l'individu est tout et le tout n'est plus rien ³ ».

Avec Jean Baubérot, je pense qu'il y a un « sacré républicain » et qu'il appartient à l'école de le transmettre. Mais quand la société ne prend plus sa part de responsabilité dans la transmission des valeurs, quand les repères et leur histoire s'effacent, alors il y a un vrai risque que ceux que Condorcet appelaient les « charlatans » prennent la place.

Cela pourrait à juste titre nous décourager. Cela doit au contraire nous conforter dans notre mission. L'école ne doit pas se dérober, elle doit transmettre et faire partager ces indispensables repères ; sinon pourrait venir un jour où nous payerions tous le prix, et je reprends ici à nouveau une expression de Régis Debray, d'avoir laissé des générations entières naître sous X⁵ en matière de valeurs.

LA QUESTION SOCIALE PEUT ÉGALEMENT ÊTRE UN OBSTACLE À LA TRANSMISSION DES VALEURS

1 J.-P. Delahaye, *La transmission des valeurs républicaines aujourd'hui à l'école*

Dans certaines parties de notre République, c'est la pauvreté économique, sociale, culturelle de bon nombre d'élèves qui rend très difficile aux enseignants leur mission de transmission de savoirs fondés sur la raison. Or, la raison est un instrument indispensable pour expliquer le monde. Liberté, égalité, fraternité : quelle légitimité peut avoir la devise républicaine dans les parties du territoire frappées par l'exclusion, le chômage, le racisme ? Si des lectures fondamentalistes du monde sont à l'œuvre ici ou là, c'est que la République éprouve des difficultés à défendre ses propres valeurs. On ne peut méconnaître que, dans certains cas ou dans certains secteurs, la question religieuse est parfois le masque de la question sociale : ce mélange est à lui seul détonant. Il y a là, évidemment, matière à s'inquiéter, car le terreau du communautarisme est là. Dans les quartiers ghettoïsés, les valeurs de la République, et donc la laïcité, apparaissent trop souvent aux habitants plus comme des incantations que comme des réalités vécues. Il ne s'agit évidemment pas d'une excuse mais de comprendre pourquoi, aux yeux de certains, les valeurs que nous promouvons n'ont pas beaucoup de légitimité *a priori*.

Les zones d'exclusion ne sont pas compatibles avec l'idéal républicain et laïque. Et si risque de communautarisme il y a, ce communautarisme n'est évidemment pas choisi, mais il est le résultat d'une ségrégation. Il s'agit ici d'un enfermement et d'un appauvrissement subis", car, généralement, comme le disait Michelet à ses étudiants, « ce n'est pas volontairement que l'esprit se resserre ? ».

Ne sous-estimons donc pas un problème qui peut devenir mortel pour *nos* valeurs républicaines : ceux dont les droits sont ainsi bafoués peuvent-ils se sentir tenus aux mêmes devoirs que les autres citoyens ? Cette situation place notre école en position délicate parce que, finalement, elle cristallise toutes les insatisfactions en tant que représentante d'une République qui oublie parfois que la devise républicaine est un tout et qu'il est illusoire de penser faire vivre la liberté et l'égalité si on oublie la fraternité.

Pour rester un instant encore avec Michelet, rappelons aussi l'avertissement qu'il donnait à ses étudiants en 1848, avertissement toujours valable : « Nulle fraternité hors du droit, nul amour dans l'iniquité, nulle alliance hors du cercle que doit tracer la justice⁸. » Souvenons-nous aussi de ce que disait Jean Jaurès il y a une centaine d'années : « La République française doit être laïque et sociale, mais restera laïque parce qu'elle aura su être sociale. » Ces avertissements restent d'actualité.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DOIT ÊTRE EXEMPLAIRE ET AVOIR POUR FONDEMENT LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES VALEURS

Le système éducatif dans son ensemble, comme les unités d'enseignement, écoles et établissements, fonctionnent le plus souvent et fort heureusement conformément aux valeurs et aux principes affichés.

Mais l'échec scolaire précoce et cumulatif de 15 % environ des jeunes, essentiellement issus des familles les plus défavorisées, atteste la permanence de l'effet des inégalités sociales sur les parcours scolaires et met gravement en cause l'idéal du système éducatif d'assurer l'égalité des enfants.

L'échec de trop nombreux élèves en raison de leur origine sociale n'est pas compatible avec les valeurs républicaines. Pour combattre les intégrismes quand ils se manifestent à l'école, il faut certes rappeler les valeurs de la République, mais aussi lutter contre l'échec à l'école. Aujourd'hui, par exemple, comment rendre compatible avec les valeurs républicaines l'existence simultanée d'établissements scolaires déshérités et d'établissements scolaires, pas seulement privés mais aussi publics, réservés à une élite sociale et à quelques boursiers méritants ? Très concrètement, par exemple, comment faire partager l'idéal laïque du vivre

ensemble à des jeunes qui ne trouvent pas de stages de formation, de logement ou d'emploi en raison de leur origine ?

Le problème se complique quand certains établissements, et heureusement ils sont très peu nombreux, font de la mise en avant des valeurs une sorte d'alibi ou de faux nez à des agissements parfaitement contraires à ces valeurs. Un collègue qui place les valeurs républicaines au cœur de son projet d'établissement et qui continue tranquillement à constituer des filières de relégation pour les élèves en difficulté (dont certains enseignants estiment d'ailleurs qu'ils n'ont « rien à faire dans leur collège ») doit évidemment être mis rapidement en demeure de ne plus piétiner impunément ces valeurs. Et on peut faire la même remarque pour un lycée qui sélectionne ses élèves, refoule ses redoublants ou réoriente à tout va les élèves qui lui feraient perdre des places dans son rang de classement.

Pour être reconnues par tous, nos valeurs ont donc besoin d'une école socialement et scolairement juste, d'une école exemplaire. C'est d'ailleurs ainsi que les valeurs républicaines (dont la laïcité) et la question sociale ont partie liée. On le sait depuis longtemps. C'était le message de Jaurès en 1905. Ferdinand Buisson nous mettait en garde à son tour en 1910 et on ferait bien de prendre cet avertissement enfin au sérieux : « Il y a toujours une question scolaire, mais ce n'est pas de savoir qui de l'Église ou de l'État dirigera l'école : la chose est jugée. C'est de savoir si notre démocratie réussira à faire, par l'éducation, la France de demain plus forte, plus grande, plus juste, plus humaine que ne fut celle d'hier. Ce n'est plus une question politique, c'est la première des questions sociales⁹. »

LA NÉCESSAIRE TRANSMISSION ET MISE EN PRATIQUE DES VALEURS RÉPUBLICAINES

UNE MISSION RÉAFFIRMÉE

Un sondage paru en mai 2011 est incontestablement de nature à encourager tous les acteurs du système éducatif dans leur mission. On y relève en effet que les Français font essentiellement confiance à l'école (71 %), juste après les associations (79 %) pour transmettre des valeurs positives, très loin devant les syndicats, les institutions religieuses et les responsables politiques.

Les Français, les valeurs et le bien commun

Sondage Harris interactive pour l'Institut Montaigne Mai 2011

Pour chacun des acteurs suivants, avez-vous le sentiment qu'il véhicule plutôt des valeurs positives ou plutôt des valeurs négatives pour la société française ?			
	Plutôt +	Plutôt -	Ne se prononcent pas
Les associations	79%	17 %	4%
L'école	71 %	25%	4%
Les citoyens	66%	30%	4%
Les artistes	62%	33%	5 %
Les entreprises	54%	41 %	5 %
Les sportifs	43%	52%	5%
Les syndicats	39%	57%	4%
Les institutions religieuses	38%	58 %	4%
Les responsables politiques	15 %	81 %	4%

La dernière circulaire de rentrée (circulaire n° 2011-071 du 2 mai 2011 parue au *BOEN* du 5 mai 2011) met justement l'accent sur le renforcement de la transmission des valeurs de la République et souligne qu'il est indispensable que l'école réaffirme son engagement dans la transmission de références communes « qui permettent de penser, vivre et agir ensemble ». Elle indique que cela doit se traduire, dès l'école primaire, par « des exercices concrets pour aider les élèves à acquérir les repères et les principes de la citoyenneté et de la vie collective ». Au lycée, par exemple, l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) occupe une place fédératrice dans les dernières années du parcours de formation civique des élèves. En utilisant notamment le débat argumenté, l'ECJS apprend aux élèves ce qu'est un débat, au cours duquel on s'écoute, où l'on substitue les arguments aux injures, où l'on apprend à dépasser préjugés et opinions, et à développer une réflexion personnelle fondée sur la raison. En ECJS, du moins quand l'ECJS est mise en œuvre, les principes et « les fondements des valeurs de la République, historiques, moraux, philosophiques sont interrogés, discutés et enseignés ». Les occasions de mise en pratique des valeurs ne manquent pas dans un établissement scolaire.

LA CONDUITE D'UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE ET PÉDAGOGIQUE PORTÉE PAR UNE ÉTHIQUE COLLECTIVE

Tous les établissements ont besoin d'une éthique collective de l'action éducative et pédagogique.

Comme le disait déjà le plan Langevin-Wallon en 1947, « la laïcité de l'école n'implique pas qu'elle n'exerce aucune action éducative¹⁰ ».

Et tout personnel d'encadrement doit pouvoir trouver un accord au sein de son établissement sur quelques principes simples, comme celui qui consiste à porter un regard positif sur les élèves à partir du moment où l'on considère que tous peuvent réussir. Et un regard positif n'est pas un regard laxiste, c'est un regard exigeant ; pour à faire vivre un certain nombre de règles qui s'imposent à tous, adultes compris, et avoir un haut niveau d'exigence pour tous les élèves. Et une exigence consentie n'est pas de l'élitisme, c'est une marque de respect pour les élèves et leurs familles d'abord, pour l'établissement et ses personnels ensuite.

Le chef d'établissement a bien sûr ici une responsabilité très importante, car il doit promouvoir une éthique collective de l'action pédagogique et éducative autour de quelques principes d'autant plus forts, bien entendu, qu'il parviendra à les faire partager par le plus grand nombre. Par exemple :

- Tous les élèves de l'établissement peuvent réussir et aucun n'est condamné à l'échec;
- La promotion de tous ne nuit pas aux plus forts ;
- L'hétérogénéité des classes aide davantage les plus faibles qu'elle nuit aux plus forts.

Autrement dit, un chef d'établissement doit avoir la force nécessaire pour s'opposer au « sauve-qui-peur » et au chacun pour soi dans l'établissement, stratégie qui profite comme on le sait aux plus favorisés.

Notre école, comme notre République d'ailleurs, n'est pas et ne peut pas être la simple addition de projets individuels. Notre école publique est au service de tous les citoyens, c'est ce qu'on appelle un « service public »,

Si la République et l'école publique sont indissolublement liées, c'est bien parce qu'elles sont portées par un projet collectif, autrement dit par l'intérêt général.

On voit par là, à nouveau, que la transmission des valeurs n'est pas une question théorique.

Par exemple, si les éducateurs ont à comprendre les revendications identitaires de certains jeunes, ils doivent également poser des repères fermes et refuser qu'une affirmation identitaire se construise de façon conflictuelle, « sur le rejet de ce qui est commun à tous les Français et qui constitue l'identité nationale et républicaine de la France¹¹ ». La laïcité, notamment, ne se conçoit que dans le respect des principes fondamentaux des Droits de

l'homme, tout particulièrement la liberté et l'égalité de tous les citoyens ainsi que la démocratie. Les établissements scolaires ne doivent donc pas se laisser entraîner dans un compromis ou dans une tolérance à l'égard de ces valeurs fondamentales. Tout particulièrement quand cette tolérance aurait pour conséquence de valider toutes les dérives du « droit à la différence », comme celle qui consiste à remettre en cause la stricte égalité entre les femmes et les hommes. On peut une nouvelle fois renvoyer à Jean Jaurès, qui écrivait en 1908 : « En fait, il n'y a que le néant qui soit neutre. » La laïcité, c'est la neutralité religieuse, ce n'est pas la neutralité des valeurs.

UN RESPECT RÉCIPROQUE ENTRE TOUS LES ACTEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

C'est la cohésion de l'attitude des adultes dans un établissement scolaire qui permet tout à la fois de réaffirmer l'autorité des personnels et de respecter la dignité des élèves.

On connaît ces débats réducteurs par leur caractère binaire : laxisme pédagogique contre souci de l'effort, laxisme dans la discipline contre éducation compréhensive, automaticité de la sanction contre recherche des causes d'une attitude, etc.

Il y a quelques années, un rapport de l'IGEN intitulé « L'accueil des élèves », très largement consacré aux conditions de vie et d'études dans les EPLE, a bien remis en évidence ces oppositions fortes, parfois difficiles à aplanir, qui produisent des clivages au sein de chaque corps de métier et conduisent à des pratiques différentes, voire peu conciliables et peu compréhensibles. Cette énorme enquête, qui a servi au rapport précité - 6 000 délégués élèves questionnés, 40 audits d'établissements-, a fait apparaître l'équité comme la première demande des délégués des élèves et a d'ailleurs redonné à la fonction professorale un lustre très particulier : pour nos délégués élèves, les professeurs doivent être des adultes de référence. La mission de l'école n'a de réalité pour la jeunesse que par l'exemple.

De fait, le rapport entre le maître et les élèves induit nécessairement une dissymétrie entre des acteurs qui certes peuvent se voir opposer quelques règles communes mais qui ne sont aucunement dans une situation d'égalité : l'un apprend, se constitue en femme ou homme, en citoyen, l'autre l'enseigne, le forme, l'éduque, le conseille et l'évalue.

Mais, lorsqu'il s'agit des rapports entre citoyens, actuels et futurs, quand il s'agit des règles de la vie en société, donc des devoirs et des droits civils, les obligations sont communes et le respect de la personne est un principe universel. Un devoir sur table peut être qualifié de très mauvais, mais on ne saurait qualifier ainsi la personne de l'élève. Les enseignants doivent donc veiller à séparer nettement l'appréciation des résultats scolaire de celle des comportements. Nous ne passons qu'en apparence d'un domaine à l'autre, celui de l'autorité à celui du respect de la dignité de chacun, si l'on veut bien considérer que l'on ne peut user à l'école de moyens et de comportements que la République réproouve alors même qu'on agit pour elle et en son nom.

DES EXEMPLES D'ACTIONS CONDUITES DANS LE RESPECT DES VALEURS AU QUOTIDIEN DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

On agit dans un établissement scolaire dans le respect des valeurs quand les décisions prises au quotidien, dans tous les domaines, le sont dans l'intérêt bien compris de l'élève. Et les exemples sont nombreux :

- Quand l'établissement veille à la répartition des élèves dans des classes hétérogènes ;
- Quand les moyens sont répartis dans les classes en fonction des besoins ;

- Quand les emplois du temps donnent la priorité aux intérêts pédagogiques des élèves, ce qui n'est pas incompatible loin de là avec le souci de donner de bonnes conditions de travail aux enseignants ;
- Quand l'établissement veille à ce que l'organisation des voyages scolaires ne soit pas l'occasion de mettre en difficulté les familles modestes ;
- Quand le chef d'établissement veille à ce que les délégués des élèves soient en mesure de conduire leur action ;
- Quand il veille à ce que chacun, élève, parents, professeur, personnalité qualifiée, puisse délibérer n t ure connaissance de cause au conseil d'administration ;
- Quand il organise les conseils de classe et les conduit en pédagogue rigoureux et attentif ;
- Quand il défend un professeur calomnié ;
- Mais quand il demande des comptes sur des fautes professionnelles ou sur des échecs;
- Quand il veille à ce que l'ouverture nécessaire de l'établissement sur l'extérieur ne dégénère pas en ouverture incontrôlée ;
- Quand on s'assure collectivement que tous les personnels de l'établissement ont un haut niveau d'exigence pour tous les élèves et que, dans le même temps, les parcours scolaires et les modes d'apprentissage mis en œuvre dans l'établissement sont suffisamment diversifiés ...

Au total, et pour conclure, à quelles conditions la place faite à l'élève dans votre établissement scolaire sera-elle la plus satisfaisante possible ?

La première de ces conditions est que l'établissement soit accueillant. Je veux dire par là que l'établissement doit accueillir l'élève qui arrive, lui faire comprendre qu'il est attendu et qu'il a, comme ses parents d'ailleurs, une place essentielle dans un établissement qui va se mobiliser pour le faire réussir. Sanctuaire ou pas, l'établissement n'est pas un mur sacralisé à franchir plus ou moins difficilement, c'est d'abord un accueil éducatif.

L'établissement doit aussi être juste. Tous les éducateurs le savent, les élèves ont un sens aigu de l'injustice. Et, pour eux, celle-ci commence avec une note mal comprise, une orientation non désirée, une sanction ou une exclusion incompréhensible, une punition collective. Mais un établissement juste n'est pas un établissement laxiste. Les élèves ne s'y trompent pas, qui sont d'ailleurs souvent les plus sévères en conseil de discipline pour sanctionner les dérapages de certains d'entre eux.

L'établissement doit enfin être respectueux. Un établissement respectueux est d'abord un établissement ambitieux pour tous ses élèves et mobilisé pour que tous les élèves réussissent. Soyons persuadés qu'un établissement scolaire dont tous les membres, adultes et élèves, sont réciproquement respectueux- c'est-à-dire attentifs aux autres, attentifs aux personnes et à leurs droits, mais aussi attentifs aux règles communes, est un établissement plus à l'abri qu'un autre du désordre et de l'injustice.

Jean-Paul Delahaye

Inspecteur général de l'Éducation nationale Historien des politiques scolaires

3. Régis Debray, *Le Moment fraternité*, Paris, Gallimard, 2009, P: II.
4. Jean Baubérot, *L'Intégrisme républicain contre la laïcité* La Tour-d'Aigues, l'Aube essai, 2006, p. 95.
5. Régis Debray, *Le Moment fraternité, op. cit.*, p. 351.
6. Voir ce qui est dit dans le rapport de la commission Stasi à propos du « communautarisme plus subi que voulu », *Laïcité et République*, Paris, la Documentation française, 2004, p. 99.
7. Jules Michelet, 2^e leçon, 23 décembre 1847, dans *L'Étudiant*, Paris, Seuil, 1970, p. 67.
8. *Ibid.*, 8^e leçon, 3 février 1848, p. 137.
9. Ferdinand Buisson, *La Foi laïque. Extraits de discours et d'écrits*, Paris, Hachette, 1911, p. 261, cité par Laurence Loeffel, *Pour la laïque et autres textes par Jean Jaurès*, Paris, le Bord de l'eau, 2006, p. 36.
10. *Le Rapport Langevin- Wallon*, présenté par Claude Allègre, François Dubet, Philippe Meirieu, Paris, Fayard, les Mille et une Nuits, 2004, p.70.
11. Projet de rapport annexé à la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005.